

Envoyé en préfecture le 15/01/2024

Reçu en préfecture le 15/01/2024

Publié le 19/01/2024

ID : 064-200067254-20240105-EF_20240115_2-AR

S²LO ✓

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°6 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 transmise en préfecture le 16 juillet 2020, portant délégation de compétences au Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;

Vu les crédits inscrits au budget principal Chapitre 011 – Fonction 313 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées souhaite présenter au sein du service de Lecture publique, et notamment dans les locaux de la médiathèque Les Allées, l'exposition « Les femmes connaissent la chanson » issue du catalogue d'expositions de l'Espace Diversités Laïcité, équipement municipal géré par la Mission Egalité Diversités de la Mairie de Toulouse.

DECIDE

Article 1er : Une convention de prêt à titre gratuit est signée avec la Mairie de Toulouse, pour la mise à disposition de l'exposition « Les femmes connaissent la chanson », durant la période allant du 4 mars au 1^{er} avril 2024, qui sera présentée au public dans les locaux de la médiathèque « Les Allées », à Pau.

Article 2 : L'emprunteur prend en charge l'enlèvement et la restitution de l'exposition.

Article 3 : L'emprunteur souscrit la police d'assurance couvrant les risques de perte, vol ou détérioration ainsi que responsabilité civile, pour la période comprenant le prêt, mais aussi le transport de l'exposition.

Article 4 : Le financement des dépenses correspondantes éventuelles sera assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Principal 2024, chapitre 011, fonction 313.

Pau, le 5 janvier 2024.

François BAYROU
Président de la Communauté d'agglomération
Pau Béarn Pyrénées

